

PROTCOLE SANITAIRE | COVID-19



1. Dans l'école de danse et dans un rayon de 30 mètres autour de l'école, le masque est obligatoire pour les plus de 11 ans.
Pour la pratique de la danse, le masque n'est pas obligatoire.

2. Les vestiaires sont fermés, les élèves doivent arriver en tenue de danse avec un sac afin d'y déposer leurs effets personnels.

3. Seuls les élèves, professeures et membres du bureau de l'école de danse sont autorisés à entrer dans l'école de danse.

4. Les enfants sont accueillis par le professeur à l'entrée.



5. Friction des mains au gel hydroalcoolique à l'entrée.

6. Retrait des chaussures dans le hall.

7. Dans la salle de danse, dépôt des effets personnels : chaussures, gourde, clés, téléphone et masque, ... le tout dans un sac (marquage au sol).



8. Durant la pratique de la danse, distance de 2 mètres entre les élèves.

9. Si le temps le permet, la salle est aérée en permanence à défaut toutes les 2 heures.

10. Sortie des élèves par la baie vitrée.

Merci pour votre compréhension.

Rési'DANSE.